



**Informations et recommandations cantonales  
destinées aux médecins traitants y compris les pédiatres,  
concernant le COVID-19**

Etat au 30.09.2020

**Le rôle des médecins traitants dans la prise en charge de leurs patients avec suspicion de COVID-19 est capital et doit être renforcé avec le dépistage dans les cabinets ou sur prescription médicale, dans les laboratoires participant.**

La vaccination contre la grippe est recommandée pour tous les patients à risque ou en contact avec des personnes à risque dès la mi-octobre.

25.9: le document de l'OFSP "**Procédure et indications de test chez les enfants symptomatiques jusqu'à l'âge de 12 ans**" ([lien](#)) précise dans quelles conditions les enfants de < 12 ans symptomatiques peuvent se rendre à l'école et dans les structures d'accueil parascolaires et extrafamiliales. Pour un usage le plus judicieux possible des ressources disponibles, il est indispensable de se limiter strictement à ces indications.

L'algorithme décisionnel pour le maintien ou le retour à l'école des enfants < 12 ans, adapté est en pièce-jointe.

Au vu de la progression de l'épidémie, nous avons grandement besoin de vous pour prendre en charge au sein de vos cabinets médicaux et, plus généralement, dans le cadre de la pratique ambulatoire des patients suspects COVID-19. La circulation du virus rend nécessaire d'adapter au mieux les lieux accueillant ces patients.

**Prise en charge des patients au cabinet**

Tous les patients étant potentiellement des cas suspects de COVID-19, nous recommandons de leur proposer systématiquement un masque à leur arrivée au cabinet, après désinfection des mains.

**Critères de suspicion et de prélèvement (OFSP 24.06 [lien](#))**

**Critères cliniques de l'OFSP**

Il est recommandé de tester toute personne présentant des symptômes compatibles avec le COVID-19 :

- Symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (par ex. toux, maux de gorge, souffle court, douleurs thoraciques) et/ou
- Fièvre sans autre étiologie et/ou
- Apparition soudaine d'une anosmie et/ou d'une agueusie (perte de l'odorat et du goût) et/ou
- Etat confusionnel aigu ou détérioration de l'état général chez une personne âgée sans autre étiologie

Note : d'autres symptômes moins fréquents et moins spécifiques peuvent se présenter<sup>1</sup>.

**Critères épidémiologiques de l'OFSP**

Lien épidémiologique: contact étroit (<1,5 m pendant >15 minutes) avec un cas COVID-19 confirmé en laboratoire ou exposition dans le cadre d'une flambée de COVID-19 confirmée.

<sup>1</sup> Douleurs musculaires, maux de tête, sensation de fatigue généralisée, rhume, symptômes gastro-intestinaux (p. ex. nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales), éruptions cutanées (p. ex. lésions de type engelure, urticarienne, vésiculeuse, morbilliforme).

## **CRITERES DE TEST**

Un test PCR est recommandé pour :

- les personnes symptomatiques qui répondent aux critères cliniques;
- les personnes ayant reçu une notification de contact avec un cas COVID-19 par l'application SwissCovid et qui sont asymptomatiques; le test est recommandé par l'OFSP dès le 5e jour après le contact;
- des personnes **asymptomatiques uniquement sur demande de la médecin cantonale** (dans le cadre de contrôle de flambées ou de personnes en quarantaine).

**Pour les enfants < 12 ans, dans la grande majorité des cas, un test n'est pas nécessaire. L'indication est à évaluer par le pédiatre selon les recommandations spécifiques de l'OFSP élaborées en collaboration avec la société suisse de pédiatrie (OFSP 25.9: [lien](#)).**

## **CRITERES DE TEST NON REMPLIS**

- Les critères de tests ne sont pas remplis dans les situations ci-dessous et un test par PCR n'est par conséquent actuellement pas recommandé :
  - **les personnes asymptomatiques en quarantaine**, sauf si elles développent des symptômes compatibles avec une infection au SARS-CoV-2. **Un test négatif éventuel ne réduit pas la durée de la quarantaine.**
  - les personnes en isolement avant le retour au travail, car le test peut rester positif pendant une période prolongée bien que la personne ne soit plus contagieuse; la date de fin d'isolement repose uniquement sur des critères cliniques ([lien](#)).
  - les personnes revenant d'un séjour à l'étranger avant la reprise du travail, car un résultat négatif peut se positiver les jours suivants (les personnes revenant de pays à risque doivent se conformer aux mesures de quarantaine, l'OFSP met régulièrement sa liste à jour en fonction de l'évolution épidémiologique [lien](#)).

## **PRELEVEMENT Si les critères de tests sont remplis :**

- **Si le patient est au cabinet, l'idéal est d'y réaliser le test directement: une salle de consultation séparée n'est pas indispensable, en revanche les mesures de protection avec l'équipement adéquat et la désinfection habituelle après chaque patient sont primordiales.**
- La marche à suivre est la suivante:
  - Mettez des lunettes de protection (si disponibles), une surblouse et des gants (le masque chirurgical est déjà porté depuis le début de la consultation).
  - Réalisez le frottis naso-pharyngé.
  - Demander au patient de compléter le formulaire de contacts étroits (dès 48h avant le début de symptômes), traduit en plusieurs langues, que le patient conserve avec lui et transmettra au SMC en cas de résultat positif ([lien](#)).
  - Expliquez au patient les recommandations de l'OFSP sur l'isolement à domicile et donnez-lui les consignes correspondantes ([lien](#)).
  - **Indiquer le numéro de téléphone du patient sur la demande de test PCR** à envoyer au laboratoire pour faciliter le traçage des contacts par le SMC.
  - Communiquez le résultat du test au patient.
  - Après le prélèvement : aérez la pièce et désinfectez la table d'examen (ou changez la protection papier), les appareils, stéthoscope et les surfaces avec lesquels le patient a été directement en contact.

- Si vous ne réalisez pas le test au cabinet, vous pouvez référer votre patient vers **un site de prélèvement des laboratoires** ci-dessous, muni d'une prescription médicale (la liste est régulièrement mise à jour sur notre site) :

Laboratoire	Horaire	Site	Adresse	Adulte/Enfant
<b>Proxilis</b>	sur rendez-vous T 022 341 33 14 du lundi au vendredi 9h30-17h30	Meyrin	40, Chemin du Grand-Puits, 1217 Meyrin	
<b>SYNLAB</b>	sur rendez-vous T +058 400 18 95 du lundi au vendredi, 8h-16h.	Plainpalais	5, Rond-Point de Plainpalais, 1205 Genève	
<b>Dianalabs</b>	sur rendez-vous, T 022 807 12 40 8h-12h et 13h-17h	Villereuse	2, Carrefour de Villereuse, 1207 Genève	adultes et enfants
<b>EspaceLab</b>	<a href="http://www.espace-lab.ch">rendez-vous sur www.espace-lab.ch</a>	Genève	36, rue de Lausanne, 1201 Genève	adultes et enfants
<b>Unilabs</b>	rendez-vous sur <a href="http://www.unilabs.ch">www.unilabs.ch</a> 9h00-17h00	Carouge	2, Rue Vautier, 1227 Carouge	
<b>MGD</b>	sur rendez-vous T 022 309 15 20 du lundi au vendredi 7h30 -19h	Acacias	45, A route des Acacias, 1211 Genève 26	adultes et enfants
	sur rendez-vous T 022 309 15 20 du lundi au vendredi 8h-17h	Carouge	18, avenue Vibert, 1227 Carouge	adultes et enfants
	sur rendez-vous T 022 309 15 20 du lundi au vendredi 8h-17h	Champel	1, Avenue Calas, 1206 Genève	adultes et enfants
	sur rendez-vous T 022 309 15 20 du lundi au dimanche 8h-19h	Cornavin	1, Rue de Jura, 1201 Genève	adultes et enfants
	sur rendez-vous T 022 309 15 20 du lundi au vendredi 8h-17h	Hôpital	11, Rue Emile Yung, 1205 Genève	adultes et enfants
	sur rendez-vous T 022 309 15 20 du lundi au vendredi 7h30-12h30	Versoix	1, Rampe de la Gare, 1290 Versoix	adultes et enfants

- Si vous ne réalisez pas de consultation mais pensez qu'un test est nécessaire, vous pouvez référer votre patient vers **un site de filière de dépistage rapide** ci-dessous :

Sites de prélèvements	
• <b>HUG :</b>	<a href="#">rendez-vous en ligne</a>
• <b>Clinique de Carouge:</b>	<a href="#">rendez-vous en ligne</a>
• <b>La Tour:</b>	<a href="#">rendez-vous en ligne</a>
Sites de prélèvements pour les enfants (filière de dépistage sans consultation): 12-15 ans révolus: sans prescription < 12 ans: sur prescription médicale	
• <b>HUG secteur H pédiatrique</b>	<a href="#">rendez-vous en ligne</a>
• <b>Clinique et Permanence d'Onex:</b>	<a href="#">rendez-vous en ligne</a>

## Tests COVID-19

**Recommandations et interprétations des tests** selon la fiche d'information sur les tests COVID-19 en cours en Suisse (1.09): [lien](#)

Les principaux points et limitations en fonction de l'état actuel des connaissances sont résumés ci-dessous.

- **PCR**

**Ce test est actuellement le seul recommandé pour confirmer une suspicion clinique en pratique ambulatoire.**

La détection directe de l'acide nucléique viral dans un écouvillon nasopharyngé permet de déduire une infection par le SARS-CoV-2 chez les patients présentant des symptômes COVID-19 compatibles.

Les frottis ne doivent être réalisés que par des personnes formées et expérimentées.

Pendant la période d'incubation, un test PCR négatif n'exclut pas la possibilité que la maladie se déclare par la suite.

- **Tests sérologiques**

Les tests sérologiques permettent de détecter les antigènes du SARS-CoV-2 et les anticorps contre le virus dans le sang. La détection d'anticorps spécifiques indique que la personne testée a été en contact avec le virus et a développé des anticorps en réponse à l'infection.

**En l'état actuel des connaissances, on ne sait pas si les anticorps détectés offrent une protection contre le virus. L'utilisation de tests sérologiques ne permet pas, actuellement, de se prononcer sur l'immunité.**

Ils sont utilisés aujourd'hui uniquement pour la surveillance épidémiologique et l'évaluation de la présence d'anticorps dans différentes sous-populations, également en vue des futures recommandations de vaccination

- **Tests rapides**

De nombreux tests rapides, tant pour la détection des antigènes que des anticorps contre le SARS-CoV-2, n'ont pas encore été entièrement validés et testés. Ces recherches sont actuellement effectuées dans des laboratoires en Suisse et à l'étranger et les résultats devraient permettre de clarifier leur validité et de formuler des recommandations sur leur utilisation et leur interprétation.

## Prise en charge des coûts

Les tests sont pris en charge par la Confédération depuis le 25.6.20 lorsqu'ils sont effectués conformément aux recommandations de l'OFSP. Le remboursement de l'analyse diagnostique du SARS-CoV-2 est expliqué en détail sur la fiche de l'OFSP (18.9): [lien](#) et la FAQ de la FMH (18.9): [lien](#).

Vous devez informer votre patient si des frais ne sont pas couverts par le forfait de la Confédération et lui occasionneraient des frais supplémentaires.

A noter que les personnes frontalières au bénéfice d'une assurance LAMal peuvent également bénéficier de cette prise en charge sans frais pour eux.

## Déclarations à l'OFSP et au SMC

**Les médecins** déclarent ([lien](#)) à l'OFSP ([HIN](#)) et au SMC dans un délai de 24h :

- tous les résultats cliniques de patients COVID-19 confirmés par PCR;
- les cas hospitalisés (et en EMS) et décédés pour des patients COVID-19 confirmés ou probables<sup>2</sup>

**Les résultats cliniques doivent être déclarés par voie électronique à l'OFSP selon cette procédure :**

1. Une identité HIN est requise (par exemple une adresse électronique @HIN).
2. Envoyez un e-mail vierge sécurisé HIN à [pin@hin.infreport.ch](mailto:pin@hin.infreport.ch). Le lien vers le formulaire en ligne sera renvoyé immédiatement par courrier électronique et reste valable pendant 24 heures.
3. Une fois la déclaration en ligne effectuée, vous pourrez télécharger le PDF de votre déclaration et l'utiliser pour vos dossiers et déclaration au SMC.

Des formulaires PDF sont toujours disponibles pour les médecins sans hin (Fax 058 463 87 77).

**Les résultats cliniques peuvent être déclarés par fax (Fax 022 546 98 16) ou par voie électronique au SMC ([mc-ge@hin.ch](mailto:mc-ge@hin.ch)).**

## Personnes vulnérables

Sur la base des connaissances actuelles, l'OFSP, en collaboration avec la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique (SSGO), a conclu que les femmes enceintes font partie des personnes vulnérables ([lien](#)).

Selon les données actuelles, les femmes enceintes ont un risque accru d'évolution grave en cas d'infection par COVID-19 (par rapport aux femmes non enceintes). Des complications foetales ou la transmission à l'enfant peuvent rarement se produire. Dans l'ensemble, les cas graves chez les nouveau-nés infectés sont très rares.

**Recommandations de Swissnoso sur le travail des collaboratrices enceintes (28.8) ([lien](#)):**

Les femmes enceintes peuvent poursuivre leur travail régulier tout en respectant les mesures d'hygiène. En revanche, elles ne doivent pas s'occuper de patients COVID-19 confirmés ni effectuer de dépistage.

## Isolement et quarantaine

**Hotline pour les patients COVID-19 et les contacts en quarantaine : 022 546 55 27**

### Isolement des malades

Les personnes qui se font tester restent en isolement à domicile en attendant les résultats du test.

En cas de résultat positif, les personnes :

- sont isolées à domicile ou sur le lieu de vie, si leur état de santé le permet;
- sont isolées aux HUG si leur état de santé le nécessite;
- doivent respecter les consignes d'isolement de l'OFSP ([lien](#));
- sont contactées systématiquement par le SMC;
- sont appelées régulièrement par le SMC pour s'assurer du respect de cette mesure;
- le suivi médical incombe au médecin traitant.

Les personnes testées positives pour lesquelles un résultat positif a déjà été effectué dans les 3 mois précédents ne sont pas isolées à nouveau.

<sup>2</sup> critères cliniques et imagerie par CT-Scan compatible avec COVID-19 et PCR négative sans autre étiologie connue ou critères cliniques et épidémiologiques et PCR négative sans autre étiologie connue

Durée de l'isolement à domicile : selon recommandation de l'OFSP

Situation clinique	Critères cliniques
Asymptomatique (ou anosmie/dysgueusie isolée) ET PCR positive	<b>10 jours</b> depuis la date du test
Maladie COVID + (tous tableaux cliniques) Sans critères d'hospitalisation	<b>10 jours</b> depuis le début des symptômes <b>ET</b> <b>48 heures</b> sans fièvre, ni symptômes respiratoires (toux, expectorations ou rhinorrhée)*

\*L'anosmie, la dyspnée résiduelle, et l'asthénie ne sont pas considérées comme des symptômes contre-indiquant la levée des mesures spécifiques.

Durée de l'isolement pour les cas confirmés ou probables de COVID-19 hospitalisés : dépend de la sévérité des symptômes. En cas de retour à domicile ou de transfert dans un autre établissement, l'isolement doit être poursuivi selon les recommandations de Swissnoso ([lien](#)) et du médecin hospitalier.

Mesures pour les personnes symptomatiques avec un test négatif sans facteur de gravité: restent à domicile jusqu'à 24 heures après la disparition des symptômes, indépendamment du temps écoulé.

Après la période d'isolement, les personnes continuent de respecter les mesures d'hygiène et de conduite comme le reste de la population.

Risque de décompensation chez des patients isolés à la maison (source : OFSP)

Après environ 5 à 7 jours d'isolement, des patients ont présenté une dégradation critique caractérisée par de la fièvre et de l'asthénie, alors que les autres symptômes restaient limités. Bien que ne souffrant pas de dyspnée, ils pouvaient présenter une pneumonie accompagnée d'une faible saturation en oxygène.

Il est essentiel d'identifier au plus vite ceux qui risquent une évolution critique. En conséquence, demandez à vos patients de vous contacter si leur état les inquiète ou les signes suivants surviennent :

- Fièvre persistante
- Asthénie persistante
- Détresse respiratoire
- Fort sentiment de pression ou douleurs dans la poitrine
- État confusionnel
- Lèvres ou visage bleuâtres (cyanose)

Un examen clinique standard avec des signes vitaux (y inclus saturation) permet d'évaluer si le patient doit être référé au système hospitalier.

## Quarantaine des contacts étroits

Les personnes-contact, dont la liste a été établie en collaboration avec le patient malade, sont appelées par le SMC. Après une évaluation individuelle, les personnes qui répondent à la définition de contact étroit avéré sont placées en quarantaine par le SMC.

Elles doivent rester 10 jours en quarantaine à domicile à partir du jour du dernier contact avec le cas, surveiller leur état de santé, suivre les **consignes de quarantaine (12.9 [lien](#))** et, si des symptômes apparaissent, s'isoler et se faire tester.

Les personnes-contact sont appelées régulièrement par le SMC jusqu'à la fin de la quarantaine.

Si une infection a été confirmée par PCR dans les 3 mois précédents, elles sont dispensées d'une quarantaine. En revanche, les résultats d'une sérologie ou d'un test de dépistage ne permettent pas la levée de quarantaine.

## Quarantaine pour les voyageurs en provenance d'Etats ou de zones à risque

Les personnes en provenance d'un pays ou d'une zone présentant un risque élevé d'infection (liste de l'OFSP actualisée: [lien](#)) doivent s'annoncer au SMC via le formulaire en ligne ([lien](#)) et se mettre en quarantaine pour une durée de 10 jours après l'entrée. Elles suivent les **consignes de quarantaine (12.9 [lien](#))** et, si des symptômes apparaissent, s'isoler et se faire tester). Elles reçoivent ensuite une décision de la médecin cantonale.

- **Quarantaine des professionnels de la santé**

Au vu de la progression de la circulation du virus dans notre canton et de la nécessité d'assurer la continuité des activités essentielles pour la santé notamment, les mesures de quarantaine ont été adaptées depuis le 23 septembre 2020.

Les personnes de retour de voyage d'une zone à risque peuvent continuer leur activité professionnelle si elle est absolument nécessaire. L'employeur vérifie et atteste à l'employé le caractère absolument nécessaire d'une activité. Dans tous les cas, les solutions de télétravail sont à privilégier.

Pour les contacts étroits (personnes exposées sans protection à un cas confirmé), la "quarantaine sociale" s'applique si la personne est considérée indispensable pour le maintien de l'activité médicale ET si le télétravail est impossible. Cela signifie que la personne est en quarantaine pour toutes les activités hors professionnelles (loisir, vie sociale, courses, etc) mais elle peut se rendre sur son lieu de travail pour son activité professionnelle avec toutes les mesures de protection nécessaire.

Ces personnes travaillent en portant un masque chirurgical et en respectant une hygiène des mains stricte. **La quarantaine reste effective et doit être strictement respectée hors temps de travail.**

En cas d'apparition de symptôme, elles vont immédiatement se faire tester et interrompent leur activité professionnelle jusqu'au résultat du test.

A noter que tout voyage non nécessaire dans une zone à risque doit être évité. Cela ne concerne pas la participation à des congrès spécialisés dans une zone à risque s'il s'est tenu dans le respect d'un plan de protection spécifique pour laquelle une exemption d'office est accordée.

### Plan de protection

En vertu de l'ordonnance COVID-19 situation particulière, toutes les entreprises accessibles au public doivent disposer d'un plan de protection. Leur élaboration et leur mise en œuvre incombent à chaque entreprise. Des contrôles peuvent être effectués ([lien](#)).

Plan de protection de la FMH pour l'exploitation des cabinets médicaux (18.09.29) : [lien](#)

### Vaccination contre la grippe

Cette année - comme auparavant -, la vaccination contre la grippe est recommandée par l'OFSP/la CFV principalement aux personnes à risque (âge dès 65 ans, femmes enceintes, personnes souffrant de maladies chroniques, etc.) dès la mi-octobre, pour diminuer la surcharge du système hospitalier.

La vaccination est également recommandée aux personnes proches de ces personnes à risque (à partir de l'âge de 6 mois) : l'importance de la vaccination des proches est soulignée cette année puisque les facteurs de risques de complications de la grippe incluent ceux de complications du COVID-19.

Pour rappel, à ce jour les coûts de la vaccination de l'entourage ne sont pas à la charge de l'assurance obligatoire des soins.

Si vous n'avez pas commandé assez de doses de vaccins, voyez si votre pharmacie peut vous en livrer ou passez commande auprès de vos fournisseurs/grossistes pour une livraison supplémentaire attendue fin novembre – début décembre.

Bulletin Infovac N°7-8/2020: [lien](#)

### Point épidémiologique hebdomadaire

Un point épidémiologique hebdomadaire indique les principales tendances de l'épidémie. Il est disponible sur le site de l'Etat ([lien](#)) et mis à jour chaque jeudi en fin de journée.

Durant la semaine 38, du 14 au 20 septembre 2020:

- Quatre alertes: maintien d'un haut niveau de cas quotidiens plusieurs jours consécutifs (n=375 sur la semaine 38). Activité du 144 anormalement élevée. Plusieurs clusters dans des établissements pour personnes âgées. Augmentation des hospitalisations (n=17 sur la semaine 38).
- Trois pré-alertes: légère augmentation du taux de positivité, toujours au-dessus de 5% (5.3% sur la semaine 38), nombre de décès en hausse (n=4 sur la semaine 38).
- Maintien d'un nombre élevé de tests PCR hebdomadaire (n=7'108).